

METTRE EN VALEUR SA FRICHE, C'EST PROFITABLE !

Suite à la préparation de son *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*, la mise en valeur des friches est devenue une priorité de la MRC Robert-Cliche et de ses partenaires que sont le Syndicat local de l'UPA et l'Association des propriétaires des boisés de la Beauce.

Qu'est-ce qu'une friche ?

Une friche est un terrain abandonné par l'agriculture, depuis peu ou longtemps, qui est improductif et/ou qui ne profite pas à son propriétaire et à sa communauté. Voici les différents aspects que peut avoir une friche :

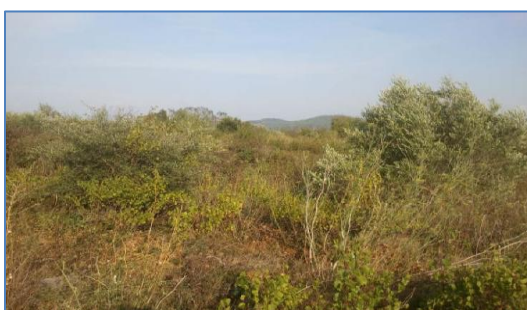
FH : Friche herbacée sans ou très peu de broussailles



FR < 1M : Friche avec broussailles moins d'un mètre



FR > 1M : Friche avec broussaille plus d'un mètre



FR > 1M et R ou F ou RF : Friche avec broussailles plus d'un mètre contenant des arbres résineux ou feuillus



Ces terrains laissés à l'abandon représentent une perte sociale et économique importante pour leurs propriétaires et l'économie de la région.

Soucieuse de valoriser son territoire et de soutenir son développement socio-économique, la MRC Robert-Cliche veut conscientiser les propriétaires à la mise en valeur des friches.

*Il y aurait
environ 756 ha
de friches sur
le territoire de
la MRC*

Quelles sont les possibilités ?

Afin de mettre en valeur votre friche, plusieurs choix s'offrent à vous, en voici quelques-uns:

1. L'agriculture
2. Le reboisement
3. Les produits forestiers non ligneux
4. Les productions agricoles à petite échelle
5. Les aménagements fauniques et floristiques.

Pour vous aider à passer à l'action, voici les alternatives, les outils et les ressources à votre disposition.

1. L'agriculture

Plusieurs des friches de la région possèdent un bon potentiel agricole. Un retour à l'agriculture est profitable pour son propriétaire ainsi que pour le développement du secteur agricole de la MRC. Dans plusieurs municipalités on a besoin des friches pour permettre à l'agriculture de s'agrandir.

Les avantages qu'un propriétaire peut en retirer sont les suivants :

- Des revenus annuels de location;
- Le remboursement d'une partie des taxes foncières résultant de la location d'une friche à un agriculteur;
- Une augmentation de la valeur de la propriété;
- Mise en valeur du paysage;
- Une contribution à l'économie de la région et à l'essor de l'agriculture;
- La préservation des potentialités agricoles d'une terre pour les générations à venir.

Toutefois, avant de remettre une terre en culture, le projet peut se heurter à divers obstacles légaux ou réglementaires. Il est donc préférable de s'assurer d'être conforme à la réglementation en vigueur. Les règlements suivants peuvent influencer votre projet de mise en valeur et sont présentés à titre indicatif seulement :

○ **LE RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE DES ARBRES**

La MRC et les municipalités pouvant régir ou restreindre l'abattage d'arbres sur une partie ou l'ensemble de son territoire, il est donc préférable de s'informer auprès de son inspecteur municipal avant de débiter le projet

○ **LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)**

Ce règlement a pour but d'assurer la protection de l'environnement contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Ainsi, sauf exceptions, dans les bassins versants dégradés (surplus de phosphore), il est interdit d'augmenter la superficie cultivée au-delà de certains droits acquis. Donc, ici encore, il est préférable s'informer aux autorités compétentes avant de commencer le projet de mise en valeur.

- **LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)**
La sylviculture est reconnue comme une activité agricole au sens de la LPTAA. Toutefois, dans le cas des peuplements propices à la production acéricole de plus de quatre hectares, certaines autorisations peuvent être nécessaires avant de déboiser.

- **LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)**
Lorsque des travaux sont prévus dans un cours d'eau à débit intermittent ou régulier, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière, l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du MDDELCC est obligatoire.

Les organismes suivants peuvent vous fournir plus d'informations :

- Fédération de l'UPA de la région de Chaudière-Appalaches et le syndicat local de l'UPA de la MRC Robert-Cliche
2550 127^e Rue; Saint-Georges QC G5Y 5L1
☎ 418 228-3943 - 1 888-938-3872

- Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
200-675 route Cameron; Sainte-Marie QC G6E 3V7
☎ 418 386-8000

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
100-675 route Cameron; Sainte-Marie QC G6E 3V7
☎ 418 386-8116

- MRC Robert-Cliche
111-A 107^e Rue; Beauceville QC G5X 2P9
☎ 418 774-9828

2. Le reboisement

Une friche ne contient généralement pas ou très peu d'arbres de qualité afin qu'elle soit intéressante à la mise en valeur pour son propriétaire actuel et pour les générations à venir.



De ce fait, le reboisement peut s'avérer intéressant, car il présente divers avantages :

- **Augmente la valeur de la propriété**
La valeur d'une plantation est supérieure à celle d'une friche.
- **Contribue à capter plus de carbone**
Une friche qui n'est pas très productive et qui ne le sera pas à long terme captera moins de carbone qu'une plantation.
- **Améliore la qualité visuelle de sa propriété**
Une plantation est beaucoup plus intéressante à regarder qu'une friche envahie par de la broussaille.
- **Contribue à l'économie de la région :**
Dans environ 20 ans, une première récolte pourra être effectuée. À 30 ans il y en aura une deuxième et une récolte finale des arbres matures à 40 ans. Tous ces volumes de bois qui seront récoltés, en plus de générer des revenus à son propriétaire, approvisionneront une usine de sciage de la région et créeront des emplois.
- **Des aides financières sont disponibles**
En effet, sous certaines conditions, des aides financières sont disponibles pour rendre les coûts des travaux de reboisement abordables. De plus, il est intéressant de savoir que pour avoir accès à ces aides, il suffit de posséder quatre hectares de terrain afin de pouvoir s'inscrire au statut de producteur forestier. Du même coup, vous bénéficierez des services d'un conseiller forestier qui vous préparera, à des coûts raisonnables, un plan d'aménagement forestier (PAF). Le PAF est un très bon outil de travail pour un propriétaire. Il permet de mieux connaître ce que contient son boisé et surtout suggère des moyens d'augmenter sa qualité et son rendement.

Il faut également savoir que, pour certaines friches, les demandes de reboisement doivent être soumises au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour avoir accès aux aides financières.

Et voici les coordonnées de conseillers forestiers accrédités auprès de l'Agence auxquels les propriétaires de friches peuvent s'adresser pour obtenir les aides financières via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*.

- **L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

3500 boulevard Dionne; Saint-Georges QC G5Y 3Y9

☎ 418 228-5110 ♦ 1 800 366-5110

- **Groupement forestier du Sud de Dorchester Inc.**

Pour la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

1506 25^e Avenue; Saint-Prosper QC G0M 1Y0

☎ 418 594-8208

- **Groupement forestier Chaudière Inc.**

Pour les autres municipalités

356 rue Principale; Saint-Victor QC G0M 2B0

☎ 418 588-6674

- **Gestion forestière Yoland Bédard**

261 rang Saint-Jacques; Saint-Elzéar QC G0S 2J0

☎ 418 387-3655

Ci-dessous les coordonnées de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Cet organisme gère le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)* qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles en forêt privée pour les propriétaires, désireux de mettre en valeur leur terrain forestier.

- **Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**

Édifice Appalaches - 3^e étage

302-233 boulevard Frontenac Ouest; Thetford Mines QC G6G 6K2

☎ 418 335-1112

3. Les produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) font de plus en plus parler d'eux car ils répondent à une demande croissante. En effet, au Canada, le potentiel économique des PFNL est estimé à 1 milliard de dollars (1 G\$) par année. On les définit comme des produits d'origine biologique, autres que le bois, provenant des forêts. Plus précisément, ce sont des productions qui ne visent pas à vendre du bois à une industrie qui le transforme pour en faire, par exemple, du papier ou des planches.

On trouvera ci-après une liste non-exhaustive des alternatives pour la mise en valeur d'une friche. Nous avons inclus un certain nombre de sources d'informations permettant d'en apprendre davantage sur les diverses possibilités.

- **Le sapin de Noël**

En 2016, 1,4 million d'arbres de Noël ont été vendus dont 95 % étaient destinés au marché des États-Unis, totalisant un revenu de 27,4 M\$. Les arbres provenaient principalement de l'Estrie ainsi que de Chaudière-Appalaches. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet ci-dessous.

- <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/culturearbresnoel/Pages/culturearbresnoel.aspx>

- **Les arbres fruitiers** (*amélanchier, pommier, etc.*)

En 2016, 5,84 millions de minots de pommes ont été récoltés pour un total de 62,96 M\$. Le Québec comptait 450 exploitations pour un total de 5 037 ha en pomiculture. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les sites :

- <https://www.craaq.qc.ca/Comite-pomiculture>
- http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/fruit_home.htm

- **La biomasse** (*saule, peuplier, etc.*)

La biomasse c'est l'énergie tirée de la matière organique d'origine végétale grâce à divers procédés et qui est utilisée notamment pour l'électricité ou le chauffage.

- <https://www.craaq.qc.ca/data/DOCUMENTS/EVC032.pdf>

- **Installer une future érablière**

Le Québec est responsable de 72 % de la production mondiale de sirop d'érable ce qui correspond à 152,2 millions de livres de sirop en 2017. De plus, la contribution de l'industrie québécoise au PIB canadien est de 800 M\$. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'un des organismes forestiers mentionnés auparavant. Vous pouvez aussi visiter les sites mentionnés ci-dessous.

- <https://fpaq.ca/>
- <http://spbestrie.qc.ca/fr/public/archives/feuillet/Reboisement.pdf>
- <http://www.agriconseils.qc.ca/>

D'autres avenues peuvent également s'avérer intéressantes telles que la production de cèdre pour des haies, la permaculture ou la culture de plantes médicinales. Des informations sont disponibles à l'adresse suivante :

- <http://leschouxgras.com/>

4. Les productions agricoles à petite échelle

Ce sont des productions de type agricole qui se pratiquent sur de petites superficies. Ces productions dites « émergentes » s'imposent peu à peu et connaissent une belle croissance depuis dix ans. On trouvera ci-après une liste des alternatives ainsi que quelques sources d'informations permettant d'en apprendre davantage.

- **L'argousier**

Il s'agit d'un arbuste qui produit un petit fruit qui se distingue par sa couleur orange vif, par son goût, sa teneur en huile et ses nombreuses propriétés tant nutritives que médicinales. Ces éléments lui confèrent son caractère unique. L'argouse, la baie de l'argousier, est appréciée des chefs, des transformateurs et des consommateurs qui l'utilisent et la consomment.

- <http://www.argousier.qc.ca/>

- **Le panic érigé**

Il s'agit d'une plante qui présente un intérêt marqué pour la production de biocombustible après avoir été transformée en granules. En plus d'être transformée en granules, elle peut servir de litière pour les animaux.

- <https://www.agrireseau.net/petitsfruits/documents/Fraises%20-%20Texte%20panic%20%C3%A9rig%C3%A9.pdf>

- <https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Le%20PanicErigeDansLEstDeLOntario.pdf>

- <https://www.craaq.qc.ca/data/DOCUMENTS/EVC026.pdf>

- **Le cassis**

Il s'agit d'un fruit provenant du cassissier, originaire d'Europe et de l'Asie du Nord. Les baies de cassis sont globuleuses et de couleur noire. Elles ont un goût acidulé et riches en tanins. Cette culture est intéressante car plusieurs parties de la plante peuvent servir à des fins médicinales (fruits, feuilles, bourgeons et pépins). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document suivant :

- <https://www.agrireseau.net/agriculturebiologique/documents/guide-cassis.pdf>

- **Le sureau blanc**

Le sureau blanc est un bel arbuste à fleurs, réputé pour ses fruits comestibles qui font aussi le bonheur des oiseaux. En plus de son utilisation dans un cadre alimentaire, il peut servir à la fabrication d'extraits, de sirops et de suppléments. Pour en savoir davantage :

- <https://www.agrireseau.net/petitsfruits/documents/Agri-Vision%20-sureau.pdf>


Si la friche est d'une grande superficie, on pourrait ajouter l'asclépiade. L'asclépiade est une plante qu'on cultive pour produire une fibre chaude, souple, résistante et hydrophobe. *On l'appelle soie d'Amérique*. Il est important de savoir que ces productions exigent de bons investissements et une bonne disponibilité. Vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :

- <http://www.agriconseils.qc.ca/>

5. Les aménagements fauniques et floristiques

Les terres en friches peuvent également être mises en valeur par des aménagements fauniques et floristiques. Cela peut consister en des aménagements d'îlots boisés favorisant les déplacements de la grande faune ou bien des arbres et arbustes d'intérêt pour les pollinisateurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le MAPAQ aux coordonnées suivantes :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
100-675 route Cameron; Sainte-Marie QC G6E 3V7
 418 386-8116

Mars 2018